

L'adjudant major de La Légion de Langon
à monsieur le maréchal de Camp de Puysegur
Inspecteur des gardes nationales de la Gironde

En marge :
*Reçu le 23 dudit
répondu le 23 dudit en recommandant de garder le silence dans sa
communauté
envoyer immédiatement à Mr
le lieut Gal Comte de Loverdo*

22 novembre 1816

Mon Général

*Le maire de cette ville, convaincu ainsi que doit l'être tout
vrai serviteur du Roi que l'autorité doit continuellement surveiller
les ennemis de notre bonheur, n'a cessé de chercher à connaître
et leurs démarches et le lieu de leurs réunions.*

*De mon côté, voulant tâcher de mériter la confiance de mes chefs,
assez heureux pour avoir acquis l'estime des gens bien pensants, j'ai aussi toujours
guetté la conduite de ces factieux et j'ai été assez
heureux pour trouver des occasions d'en faire punir quelques
uns. Vous ne pourriez, mon général vous faire une idée
du zèle que nos gardes nationaux ont manifesté chaque fois
qu'ils en ont eu l'occasion. Ils sont du nombre des français
qui pensent que surveiller et dénoncer les ennemis de notre
BON ROI est un sûr moyen de mériter l'estime
des gens de bien, la seule digne d'envie.*

*Notre surveillance avait entièrement dérouté tous les ennemis
du repos de l'Europe; ils ne pouvaient se réunir sans être
interrompus par quelques uns de nos jeunes gens qui étaient
toujours sur leurs traces. Mais aujourd'hui, ils ont adopté
un lieu de réunion où ils sont en parfaite sécurité. C'est à
une loge de francs maçons qu'ils sont continuellement réunis.*

*Mr le maire a déjà écrit à m. le sous préfet pour qu'il
obtient de faire fermer cette loge, et nous avons pensé qu'il
serait peut-être bien de vous en faire connaître la composition
parce que nous sommes certains que vous apprécierez la
demande de mr le maire, Demande qu'il a fait à la
sollicitation des bien pensants.*

*Je ne vous ferai connaître que des faits de notoriété publique
sur presque tous les membres de cette société. Tous ceux qui
en font partie sont (exceptés trois ou quatre) des hommes
parvenus pendant la révolution, des hommes entièrement dévoués
à l'usurpateur.*

*En 1809, un certain m. Huet fut envoyé sous préfet à
Bazas. Il avait été auparavant secrétaire général à Nantes, sa
patrie. Mais il sortait de la prison du temple où il avait*

été faire un séminaire pour quelque haut fait, et ne devait sa liberté qu'à la protection de son digne et ancien ami, Fouché alors ministre de la police.

Huet a été un révolutionnaire forcené. Sa réputation est bien établie à Nantes. J'avais eu de fréquentes occasions de le voir. Il se montrait aussi ennemi de Bonaparte qu'il l'avait été des Bourbons. Il avait beaucoup d'esprit, était très intrigant; s'ennuyant beaucoup à Bazas où il n'était pas très recherché il imagina de former une loge à Langon. Bientôt il eut beaucoup de disciples. C'était dans le temps où on faisait des réquisitions de tout genre. Pour être bien avec le sous-préfet plusieurs personnes se firent recevoir; il finit par capter nos contrées à un point extraordinaire; il prêcha et établit sa fatale doctrine qui est aujourd'hui cause que tant de nos concitoyens sont dans le plus mauvais parti.

A l'arrivée des Anglais il partit et n'est plus revenu depuis cette époque, mais malheureusement il a conservé trop de correspondances. Enfin cet illustre personnage vient, écrit-on de Paris, d'être arrêté, il se trouve compromis dans cette dernière affaire.

Après son départ la loge demeura fermée. Déjà plusieurs personnes (que je ne pourrai nommer) qui avaient connu la composition de cette société s'en étaient éloignées. Les circonstances qui ont suivi ont fait connaître la diversité d'opinion. Le très petit nombre de maçons bien pensants ne voulaient plus se réunir avec les autres. Il y eut scission. Les mauvais frères, effrayés et craignant une juste vengeance, n'osaient d'abord se montrer. Ce n'est que depuis trois mois, que sûrs de l'amnistie et pleins d'espoir pour un nouveau changement ils ont repris leur air d'impudence, et ont ouvert leur loge dans un local éloigné de la ville et de toute habitation.

Là ils s'y réunissent tous les jours et sont à l'abri de toute surveillance.

Aujourd'hui cette loge est présidée par Mr Mallas receveur des impositions, homme entièrement connu pour sa très mauvaise opinion. Les Mrs de Saluce et de Pontac le doivent connaître; c'est lui qui engagea les membres du collège d'arrondissement de cette ville de se rendre à Bazas et d'y faire élire son cher Huet membre de la chambre des députés de Bonaparte. Mallas est un homme qui ne voit que par Mr Huet avec lequel il est certainement en grande correspondance.

Les sieurs

Bonnet - ex président du comité de surveillance récemment destitué de directeur de la poste aux lettres

Ricaut ex-membre de id., instituteur récemment destitué

Fage, fils d'un membre de id, chef des fédérés, ayant exercé les fonctions d'adjoint sous Bonaparte

Brannens - grand acquéreur de domaines nationaux, adjoint nommé par le prétendu vœu du peuple

Labrousse, aussi acquéreur
Laporterie, id
Catellan, fils d'un membre du Comité de surveillance
Omé, adjoint remplacé dernièrement
Boissoneau, fils du Juge de paix pendant la Révolution, il était
membre de l'assemblée du Champ de mai
D'Espagne- ayant voté la Constitution et très enragé
Gramidon id
Collas acquéreur de domaines nationaux, lieutenant des
hommes qui furent se fédérer avec lui à La Réole
Théry - bonapartiste si bien reconnu que ce fut à lui qu'on
s'adressa pour faire un discours le jour où on élut le maire de
Bonaparte. Ce fait est constaté sur le registre.
Beaulac - l'un des officiers de la Garde Nationale
nommé au mois de mars 1815 et qui n'a pas
du être maintenu.
Vous devez bien imaginer que de pareilles gens
ne peuvent que chercher à nuire au gouvernement

qu'il n'ont jamais aimé. Tels sont les membres
qui composent la loge de Langon. Je ne vous les nommerai
pas tous. Mais ils sont bien animés du même esprit.
Ils le prouvent chaque jour par leur conduite.
Pardonnez, mon général, mais je connais votre
zèle pour le service de Sa Majesté et j'espère que
vous ne trouverez pas mauvais que ce soit à vous à
qui j'ai pris la liberté d'adresser les renseignements
afin que vous puissiez en notre nom appuyer la
demande que fait mr le maire, tendant à obtenir
que ce lieu de réunion soit fermé.
J'ai l'honneur d'être avec le plus
profond respect
mon général
votre très humble et obéissant serviteur

Cluzaut aîné